

L'ADASEA DU GERS, acteur du partenariat « Zones Humides et Agriculture »

Depuis 2003, l'ADASEA anime la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers (CAT ZH). Elle accompagne les agriculteurs, particuliers, collectivités... dans la gestion des mares, des étangs et des prairies humides en encourageant les pratiques favorables à leur préservation. Cette mission est menée avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Midi-Pyrénées et de l'Europe.

Tous les ans, l'ADASEA du Gers participe à la Journée Mondiale des Zones Humides au mois de février. Elle est particulièrement concernée par le thème retenu en 2014 :

« Zones humides et Agriculture : cultivons le partenariat ».

Ce partenariat est en effet présent dans toutes les actions menées dans le cadre de la CAT ZH : gestion concertée, projets de restauration des milieux, aménagement des mares d'abreuvement, programme d'aide au maintien des prairies humides ...

Ainsi, plusieurs réunions d'information ont été organisées en 2014 à destination des agriculteurs, particuliers, partenaires et élus. Elles ont permis de discuter des liens étroits entre les zones humides et l'agriculture dans le Gers, en précisant en quoi ces milieux sont utiles à l'agriculture et quels sont les impacts de l'évolution de l'agriculture sur les zones humides.

I) LES ZONES HUMIDES ET L'AGRICULTURE DANS LE GERS

Les zones humides du Gers : des milieux riches et diversifiés

Le Gers présente des zones humides diversifiées, de faible superficie et disséminées dans le territoire. Espaces de transition entre terre et eau, les zones humides recouvrent des milieux très différents tels que les mares, étangs, prairies humides, boisements et landes humides, zones inondables, zones de sources... Ces milieux particuliers abritent une faune et une flore riches avec de nombreuses espèces rares et menacées.

Considérées comme des terrains incultes et insalubres, les zones humides ont été drainées et aménagées par l'Homme. Aujourd'hui, on estime que 80% des zones humides ont disparu en France dont la moitié depuis les 40 dernières années.



Cistude d'Europe



Fritillaire pintade



Des zones humides utiles à l'Agriculture

Les mares d'abreuvement, les étangs d'irrigation ou piscicoles, les prairies humides (...) ont été créés et sont utilisés par l'Agriculture. Au-delà de l'usage agricole, les zones humides rendent aussi des « services dits de régulation » utiles pour l'Agriculture et pour la collectivité.

Ces milieux constituent de véritables éponges permettant de réguler les flux d'eau et donc d'atténuer les inondations et les étiages. 200 ha de prairies seraient capables de stocker 2 millions de m³ d'eau (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne). En tant que filtres naturels, les zones humides protègent les rivières de l'érosion et de la pollution. On estime qu'en préservant un hectare de zone humide fonctionnelle, on économise 2000 € de traitement d'eau potable par an (Ministère de l'Ecologie).

Par ailleurs, la présence de zones humides sur une exploitation crée une diversité de milieux favorable au développement des auxiliaires des cultures et des pollinisateurs, ainsi qu'à la régulation des populations de ravageurs.

Des zones humides liées à l'Agriculture

Les mares et les prairies humides sont liées aux exploitations de polycultures-élevage présentes traditionnellement dans le Gers. Depuis les années 50, l'intensification des systèmes avec spécialisation en céréales au détriment de l'élevage s'est accompagnée de la disparition rapide des prairies humides et des mares.

Concernant les étangs, les principales menaces viennent des pratiques agricoles sur le bassin versant : pollution et érosion issues des parcelles de cultures intensives.

L'évolution des zones humides est donc liée à l'évolution des systèmes d'exploitation et des pratiques agricoles.

II) LA CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ZONES HUMIDES DU GERS (CATZH)

Conseil technique et plans de gestion

La CAT ZH intervient auprès d'un réseau de 444 gestionnaires de zones humides sur les territoires de l'Astarac, de l'Armagnac, de la Gimone et de l'Arrats. Ces gestionnaires bénéficient d'information, de conseil de gestion et de visite de suivi de leurs sites concernant :

- 285 étangs et 471 mares pour une surface de 483 ha en eau et 22 000 ha de bassins versants,
- 104 prairies humides pour une surface de 223 ha,
- 159 prairies inondables pour une surface de 412 ha.

Accompagnement des projets de restauration

La CAT ZH accompagne les gestionnaires dans leur projet de restauration de zones humides et d'aménagement des mares pour l'abreuvement. Ainsi 64 étangs et 9 mares ont été restaurés avec la participation financière de l'Agence de l'Eau. 5 étangs ont pu bénéficier d'une aide complémentaire de l'Europe via le programme LEADER du Pays d'Armagnac.



Aide au maintien des prairies humides



En 2012 et 2013, la CAT ZH a mis en œuvre la Mesure Agri-Environnementale territorialisée (MAEt) « Maintien des prairies humides » sur plusieurs des bassins versants où les prairies humides présentent de forts enjeux. 29 exploitations se sont engagées pour une surface de 167 ha de prairies humides dont 64 ha sur le bassin versant de l'Izaute en lien avec le partenariat avec le syndicat de rivière Gélise-Izaute.

Les prairies inondables de la Gimone, quant à elles, ont bénéficié d'un programme de MAEt spécifique qui a concerné 52 exploitations pour 318 ha de surface de prairies engagées représentant 41% de la surface des prairies inondables inventoriées. Ces MAEt sont financées par l'Agence de l'Eau et par l'Europe (FEADER).

III) LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES 2014

Les zones humides et l'élevage dans l'Astarac

Dans les coteaux de l'Astarac, le maintien des mares et des prairies humides est étroitement lié à l'activité d'élevage qui utilise et entretient ces milieux. Joël Abadie, technicien de la Maison de l'Elevage, est intervenu sur la situation et l'évolution de l'élevage dans le département. Malgré les difficultés rencontrées par les éleveurs en zones de coteaux secs, il a dressé des pistes encourageantes

sur les marges de progrès qu'il reste à glaner en matière technique et économique afin d'améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage.

Les pistes évoquées portent sur le développement de l'engraissement, l'amélioration de la productivité, la recherche d'autonomie fourragère avec une gestion plus efficace du pâturage.

La problématique de la gestion des mares d'abreuvement a aussi été abordée à travers le projet de M. Bouas, éleveur à Monties. M. Bouas exploite une surface de 140 ha avec un troupeau de 100 vaches qui sont à l'herbe 8 mois dans l'année. La présence des mares au sein des prairies représente donc une économie essentielle pour l'abreuvement. Or, l'accès direct des animaux aux points d'eau a pour effet de dégrader les berges et de polluer l'eau nécessitant un entretien fréquent. La CAT ZH a accompagné M. Bouas dans un projet de restauration et d'aménagement de ses mares d'abreuvement avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau.



Lors de la visite de terrain, les agriculteurs, particuliers et techniciens présents ont pu découvrir les mares concernées par le projet et les systèmes d'abreuvement choisis selon les cas : bassins gravitaires, pompes de prairies, descentes aménagées. Les aménagements ont pour objectif d'améliorer l'usage des mares tout en préservant le milieu naturel et la qualité des eaux. Aussi, les mares ont été clôturées afin de les protéger du piétinement et de la pollution.

Les étangs de l'Armagnac : une gestion à l'échelle du bassin versant

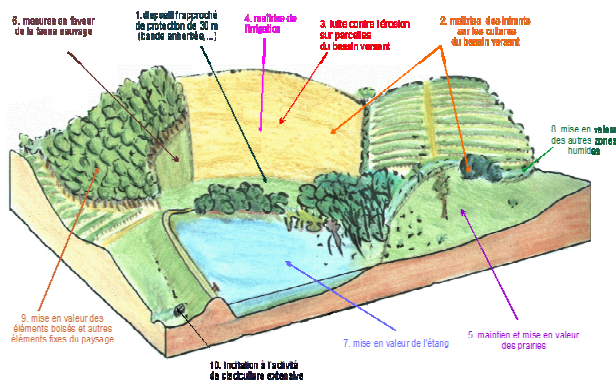
Le territoire du Bas-Armagnac se caractérise par la présence d'un réseau dense de ruisseaux auxquels sont associés de nombreux étangs et zones humides. En 2006, la CAT ZH a accompagné la commune de Perchède pour la restauration écologique et la valorisation pédagogique de l'étang communal avec l'aménagement d'un sentier nature. C'est un étang ancien où se pratique encore la pisciculture extensive ponctuée par la traditionnelle vidange.

La gestion patrimoniale des étangs de l'Armagnac est abordée dans le film pédagogique réalisé en 2013 par l'Université de Toulouse le Mirail: « Gestion des zones humides dans le Sud-Ouest de la France ». Le film a été projeté à Perchède le 7 février devant un public de 52 personnes.



Hélène Volebele, de l'association Arbre et Paysage 32, a ensuite présenté, dans le cadre du Programme « Eau et Biodiversité » en Pays d'Armagnac, l'intérêt de la régénération spontanée de la végétation en bord de route et de cours d'eau, avec l'exemple du bassin versant de l'étang de Perchède

Sophie Hurtes animatrice de la CAT ZH a rappelé les différentes opérations menées dans l'Armagnac depuis 1995 en faveur de pratiques agricoles adaptées sur les étangs et leurs bassins versants (OPL-CTE-CAD...).



La réunion s'est terminée par un débat qui a mobilisé des maires, des élus du Conseil Régional, du Pays d'Armagnac, de la Communauté de Commune du Bas-Armagnac, des Offices de tourisme, des agriculteurs et des habitants locaux. Plusieurs points ont été soulevés notamment les problèmes que rencontrent les agriculteurs pour faire face à un contexte difficile avec des obligations administratives de plus en plus contraignantes (études d'impact très coûteuses, directive Nitrates, Loi sur l'Eau etc).